LA CSN SE PRÉPARE À RÉAGIR AUX PROJETS DE LOI DES PÉQUISTES PAGE 8

NUMÉRO 20 / AUTOMNE.2026

LE.POINT.SYNDICAL

Le maillon fort

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX



DROIT DE GRÈVE

LA LOI 14 DÉCLARÉE INOPÉRANTE

UN AUTOMNE CONSERVATEUR

Caroline Senneville
Présidente de la CSN



Peu importe leur statut, résidents permanents, travailleurs étrangers temporaires ou citoyens, le Québec appartient à celles et ceux qui le bâtissent chaque jour par leur travail.

Il y a longtemps que la droite conservatrice n'avait pas été aussi décomplexée au Québec. Cet automne, on a pu entendre, à heure de grande écoute, les conservateurs d'Éric Duhaime tenir un discours prônant un retour aux valeurs familiales et au capitalisme débridé, en plus de s'afficher ouvertement antisyndical. Ceux-ci proposaient notamment un « droit de retrait individuel » pour la portion de la cotisation consacrée à des activités politiques ou idéologiques. S'ils avaient été portés au pouvoir, ils auraient aussi imposé le scrutin secret systématique pour l'accréditation syndicale et son renouvellement périodique.

Désormais loin d'être marginal, le Parti conservateur du Québec (PCQ) a fait élire 19 député-es à l'Assemblée nationale. Ses idées auront une tribune inédite et occuperont plus de temps de débat que jamais. Les syndicalistes devront se préparer à lui tenir tête et à s'assurer que la droite ne continue pas de normaliser ses propos dangereux. Si les circonscriptions remportées par le PCQ sont concentrées dans les régions du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale, les idées conservatrices, quant à elles, séduisent partout au Québec. Il appartiendra à la CSN et au mouvement syndical dans son ensemble de démontrer plus que jamais que les travailleuses et les travailleurs s'en sortent mieux lorsqu'ils peuvent compter sur un syndicat pour les défendre.

Mais le conservatisme a plus d'un visage.

De son côté, Paul St-Pierre Plamondon s'est fait élire avec un discours clivant et un cadre financier austère. S'il a causé la surprise en promettant une troisième semaine de vacances pour tous les travailleurs, il faudra tout de même, comme le congrès l'a décidé, continuer notre lutte contre les lois antisyndicales. Avant son élection, le Parti québécois a aussi promis de corriger la controversée réforme du Code du travail pilotée par Jean Boulet. Alors que Mark Carney s'engage lui aussi sur le chemin des lois antisyndicales en proposant d'ajouter un critère d'« intérêt national », qui permettrait à un ministre de suspendre une grève et d'imposer l'arbitrage, la CSN devra demeurer mobilisée pour que M. St-Pierre Plamondon ne fasse pas écho à son homologue fédéral.

Une austérité qui inquiète

La confédération sera prête à collaborer avec le Parti québécois pour servir les intérêts des travailleuses et des travailleurs, mais elle demeurera prudente. La volonté du gouvernement de réduire la taille de l'État est inquiétante pour la qualité des services publics. Le nouveau premier ministre a beau promettre que ces compressions passeront inaperçues, mais le cycle de l'austérité est bien connu : ce sont toujours les gens ordinaires qui en paient le prix.

Le chef du Parti québécois s'est par ailleurs engagé à abolir Santé Québec. Si la CSN a largement critiqué la création de la société d'État, force est d'admettre qu'on ne peut se permettre des changements de structures de cette envergure chaque année. Nous continuerons de faire front contre la privatisation du système de santé et de revendiquer une meilleure valorisation des emplois du secteur. Nous demanderons aussi la tenue d'états généraux sur l'éducation, pour que des solutions soient adoptées face aux effets catastrophiques du sous-financement des dernières années. Enfin, en ces temps d'incertitude, nous réclamerons une véritable politique industrielle, qui favorisera l'essor d'une économie plus résistante aux soubresauts américains.

Si les élections du 5 octobre ont apporté un renouveau bienvenu, la population québécoise mérite davantage qu'un changement d'administration. Si les nouveaux visages qui siégeront au Salon bleu ne portent que de vieilles idées, le gouvernement minoritaire ne fera pas long feu. Mais vous pourrez compter sur la CSN, en commission parlementaire ou dans la rue, pour défendre toutes les Québécoises et tous les Québécois. Peu importe leur statut, résidents permanents, travailleurs étrangers temporaires ou citoyens, le Québec appartient à celles et ceux qui le bâtissent chaque jour par leur travail. ●

LE.POINT.SYNDICAL . Automne . 2026

Le Point syndical est la publication officielle de la Confédération des syndicats nationaux • **514 598-2131** • Il est tiré à 17 000 exemplaires et il est distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN • **COORDINATION :** Ursule Ferland • **DIRECTION ARTISTIQUE :** Philippe Brochard • **RÉVISION :** Nadia Fournier • **VERSION WEB :** Nicolas St-Germain • **IMPRESSION :** Imprimerie Groupe Chicoine • **DISTRIBUTION :** Marie-Pier Châteauneuf et Dave Lavoie • **Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :** 514 598-2233 • ISSN : 2561-7435 • Dépôt légal : BAnQ et BAC, 2026 • Envoi de la poste-publications nº de convention : 40064900 • Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 • **csn.qc.ca**

3 POINT.POLITIQUE
QUI PAIE LE PRIX DE LA GUERRE TARIFAIRE ?

4 POINT.CULMINANT
LA SOLIDARITÉ DE CLASSE
Rempart contre l'extrême droite
PLUS : L'équité salariale a 30 ans

5 POINT.NÉVRALGIQUE
CHANTIER DAVIE
L'incohérence de la sous-traitance
PLUS : Quand l'emploi vacille, l'assurance-emploi doit tenir

6 POINT.DE.DÉMÉRITE
GRÈVE CHEZ METRO
Un rapport de force miné par les failles du Code du travail

7 POINT.COMMUN
LABATT
La solidarité se brasse aussi
PLUS : Itinérance, le communautaire au bord de la rupture

8 DOSSIER
ÉLECTIONS 2026
Le gouvernement doit agir pour les travailleuses et les travailleurs

10 POINT.D'APPUI
MONT-TREMBLANT
Reprendre le terrain perdu
PLUS : Cœur du Québec, là où la mobilisation bat son plein

11 MISE.AU.POINT
TROIS VITESSES
Système scolaire fragmenté
PLUS : Grève évitée à Radio-Canada

12 POINT.DE.RALLIEMENT
FÉMINICIDES
Nos syndicats, filets de sécurité
PLUS : À pareille date, il y a 66 ans, la santé au cœur de l'action CSN

13 POINT.À.LA.LIGNE
DROIT DE GRÈVE
Victoire CSN contre les lois de la CAQ
PLUS : Les sages-femmes en première ligne

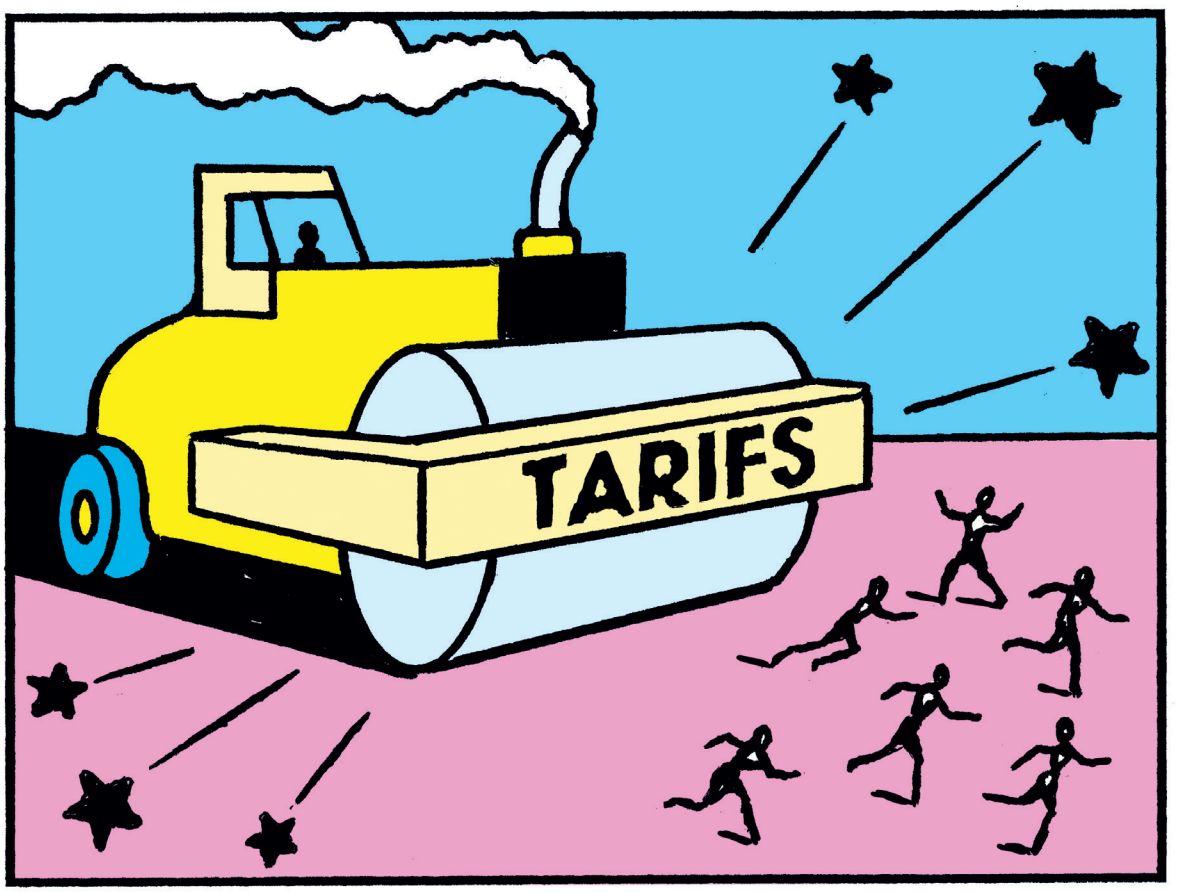
LE.POINT.EN.BREF 14

POINT.DE.REPOS 16

PAGE COUVERTURE — PASCAL RATTHÉ **PAGE 2 :** JULIA MAROIS

STRATÉGIE INDUSTRIELLE

QUI PAIE LE PRIX DE LA GUERRE TARIFAIRE ?



L'économie du Québec et du Canada repose en bonne partie sur l'extraction des ressources naturelles destinées à être transformées à l'étranger, principalement aux États-Unis, pour retraverser la frontière sous forme de biens de consommation garnissant les tablettes des magasins.

Par Jean-Pierre Larche
Illustration : Alain Pilon

Ce modèle, enraciné dans les accords de libre-échange, s'inscrit dans la dynamique de la mondialisation néolibérale.

Depuis des décennies, la CSN et le mouvement syndical réclament une véritable stratégie industrielle au pays, afin de favoriser l'essor d'emplois de qualité dans la transformation de ses propres ressources.

Le manque d'ambition du gouvernement en la matière rend l'économie canadienne particulièrement vulnérable depuis le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Cette fragilité s'est accrue, avec l'imposition unilatérale de tarifs sur une foule de biens et services, au mépris de décennies d'échanges transfrontaliers profitables aux deux pays.

« Dépendre pratiquement d'un seul partenaire crée forcément, à la longue, un lien malsain, souligne le trésorier de la CSN, Yvan Duceppe. Cette crise oblige tout le monde à réfléchir à moyen et à long termes. Si nous avions déjà une politique industrielle solide, ou une stratégie nationale pour la transformation du bois, par exemple, nous aurions une économie bien plus résiliente face aux soubresauts du voisin. »

« Les immenses richesses naturelles de notre territoire ont constitué une façon "facile" de générer du développement économique. On a négligé les avenues de développement plus structurantes. »

« La Finlande et la Norvège ont pris, depuis longtemps, le virage de la transformation du bois. Aujourd'hui, ils dominent le marché du plancher flottant dans le monde entier. Pourquoi ne pourrait-on pas adopter une telle politique industrielle au Canada et au Québec ? »

Yvan Duceppe observe toutefois que ce virage est en train de s'opérer. À preuve, des contrats publics majeurs ont été annoncés au chantier naval de Lévis ou chez Bombardier, à La Pocatière. Mais il y a encore fort à faire. Pour une politique industrielle véritablement structurante, il faut non seulement prendre en compte l'ensemble des besoins de main-d'œuvre et de formation, mais dresser un portrait complet de la disponibilité des matières premières, en plus de cerner les enjeux d'approvisionnement et d'infrastructures. Ce travail est fondamental pour aller chercher les investissements nécessaires.

Les syndicats à la rescousse

Les syndicats ont un rôle à jouer. Dans les milieux de travail, les transformations, effectuées pour atteindre de nouveaux marchés, se sont en général réalisées de concert avec les travailleuses et les travailleurs, qui ont tout avantage à sécuriser des emplois de qualité.

« Les gouvernements gagneraient à intégrer davantage les organisations syndicales aux grandes décisions socio-économiques, affirme Yvan Duceppe. Les fonds de travailleurs, comme Fondaction, sont également des outils financiers importants qui peuvent être mis à contribution. »

Contrer la pression américaine

Dans l'immédiat, la guerre tarifaire déclarée par les États-Unis, à laquelle le Canada a répondu par des contre-mesures, met à mal plusieurs industries d'importance. Le bois, l'aluminium et le secteur culturel sont quelques-unes des filières qui sont frappées de plein fouet. En forêt, les fermetures et les mises à pied se multiplient partout au pays.

« Pour l'instant, on n'a pas le choix d'essayer de limiter les dommages. On n'a pas vraiment de rapport de force. On a notamment fait une fleur aux géants du numérique en abandonnant des mesures pourtant nécessaires à l'avenir de notre culture. On a reculé devant les géants du numérique, qui ont ensuite accentué la pression ! »

« La réalité, c'est que nous sommes coincés avec les mauvaises décisions prises par les gouvernements, qui ont tout misé sur l'exploitation des ressources. Peu importe les tarifs appliqués, ou ceux que nous imposons dorénavant aux importations américaines, on sait que ça va faire mal. En même temps, cette situation crée des occasions d'agir sur le modèle de développement économique afin de renforcer la participation des travailleuses et des travailleurs à la transformation des entreprises engagées dans la transition vers une économie plus juste et plus durable. »

Pour traverser le conflit commercial avec les États-Unis et en venir à une entente, la CSN préconise la protection des industries critiques du Québec, la défense de la gestion de l'offre ainsi que celle de la souveraineté culturelle. Le plan d'aide des gouvernements doit également être bonifié en ce qui a trait à l'assurance-emploi, à la formation de la main-d'œuvre et au rehaussement des investissements publics en infrastructure.

LA SOLIDARITÉ DE CLASSE

DERNIER REMPART CONTRE L'EXTRÊME DROITE

L'extrême droite ne progresse pas toujours en s'imposant comme une évidence. Elle avance aussi lorsque ses idées cessent de provoquer l'indignation et commencent à se normaliser. Une crise économique, une guerre tarifaire, une pression sur les services publics, une hausse de l'itinérance ou un débat sur l'immigration deviennent alors autant d'occasions de désigner des coupables.

Pour Vincent Bélanger, doctorant en science politique à l'Université du Québec à Montréal et spécialiste de la radicalisation et de l'extrême droite, la stigmatisation est l'un des mécanismes centraux de cette normalisation.

Le scénario est souvent similaire : une crise survient, un groupe de personnes est désigné comme responsable, puis l'urgence est invoquée pour justifier des mesures exceptionnelles. Ce qui semblait impensable hier devient discutable aujourd'hui, puis acceptable demain. C'est ainsi que se déplace ce qu'on appelle la fenêtre d'Overton.

La question migratoire illustre particulièrement bien cette dynamique. Les débats sur les frontières et la capacité d'accueil peuvent rapidement glisser vers une hiérarchisation des personnes migrantes : certaines sont plus compatibles avec les valeurs et la culture d'une société alors que d'autres sont considérées comme un fardeau collectif.



Vincent Bélanger, doctorant en science politique à l'Université du Québec à Montréal et spécialiste de la radicalisation et de l'extrême droite

Le même phénomène peut toucher les droits du travail. Au nom de la protection de l'économie, de la sécurité ou de l'intérêt national, certaines attaques, notamment contre le droit de grève, peuvent être présentées comme nécessaires.

Contrer la logique du « nous contre eux »

C'est précisément là que les syndicats peuvent jouer un rôle de contre-pouvoir.

Historiquement, leur force repose sur une idée simple : organiser des personnes issues de communautés différentes autour d'intérêts communs. Le syndicalisme crée des ponts là où d'autres cherchent à semer la division.

Aujourd'hui, le défi est de ne pas laisser l'extrême droite s'approprier les préoccupations légitimes des travailleuses et des travailleurs. Pour Bélanger, les syndicats doivent refuser les discours qui cherchent à diviser la classe ouvrière selon l'origine, le genre ou le statut, et maintenir une approche solidaire et antiraciste.

Mais la solidarité doit aussi produire des résultats. « Il faut viser des cibles atteignables à court et à long termes pour démontrer que la solidarité est payante », résume le chercheur. Les syndicats disposent d'un levier de pouvoir important : celui de s'organiser pour gagner.

● **Idriss Amraoui**

30e ANNIVERSAIRE DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

LA LUTTE SE POURSUIT

Le 21 novembre 1996, la Loi sur l'équité salariale était adoptée à l'unanimité par les député-es de l'Assemblée nationale. Depuis son adoption, les exercices d'équité salariale et de maintien au sein de différentes entreprises n'ont pas été un long fleuve tranquille. Selon l'Observatoire québécois des inégalités, l'écart salarial entre les hommes et les femmes atteignait près de 10 % en 2025.

Pour la présidente de la CSN, Caroline Senneville, la centrale a toujours été à l'avant-garde de la lutte pour l'équité salariale. « Nous avons contribué à améliorer la loi, participé à des contestations judiciaires et accompagné de nombreux syndicats dans leurs démarches afin que les travailleuses obtiennent un salaire exempt de discrimination », affirme-t-elle.

Secteur public

Une des grandes luttes menées par la CSN ces dernières années a été celle du personnel technique et de bureau et des professionnel-les de l'administration dans le réseau de la santé et des services sociaux : 40 000 travailleuses et travailleurs. La bataille a duré 14 ans et aura mené à des reclassements salariaux et des versements rétroactifs de plusieurs milliers de dollars.

« C'est une belle victoire, mais on poursuit notre lutte. Ce n'est pas parce qu'on a gagné cette manche qu'on a tout acquis », affirme la vice-présidente pour le secteur public de la Fédération de la santé et des services sociaux, Carole Duperré.

Chez Héma-Québec, ça fait plus de 20 ans que les syndicats CSN se battent pour protéger les droits de leurs membres en la matière. Contrairement à l'exercice d'équité qui se réalise en comité, la loi permet à l'employeur de faire seul les exercices de maintien salarial. Les syndicats ne peuvent que contester la pratique, ce qui judiciarise inutilement les dossiers.

Pour la présidente du syndicat des travailleuses et travailleurs d'Héma-Québec–Montréal, Laurence Babineau, la loi doit changer. « Nous avons dépensé énormément d'énergie pour contester des décisions de l'employeur, qui allaient à l'encontre des décisions prises par le comité d'équité salariale lors de l'exercice initial. Jusqu'à présent, les recours sont fructueux, mais interminables. »



Octobre 2024, devant les bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux à Montréal. Des travailleuses réclament les ajustements salariaux plus de dix mois après la signature de l'entente sur l'équité salariale.

Le 28 octobre, la bonne nouvelle tombe à point. La CSN se réjouit du jugement rendu par la Cour supérieure dans le dossier du maintien de l'équité salariale chez Héma-Québec, qui date de 2010. Cette décision très attendue pourrait permettre à des travailleuses d'Héma-Québec d'obtenir d'importants ajustements salariaux, pour corriger une discrimination fondée sur le sexe. ● **Julie Lampron-Lemire**

PAGE 4 — DROITS RÉSERVÉS / CRIDAQ ; GENEVIÈVE LAMBERT-PILOTTE PAGE 5 — PASCAL RATTHÉ ; PATRICK WOODBURY

CHANTIER DAVIE

L'INCOHÉRENCE DE LA SOUS-TRAITANCE



Jessy Piché, président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon, pour qui les postes qu'occupent les sous-traitants devraient être pourvus par des employé-es syndiqués.

Malgré l'investissement massif du gouvernement fédéral dans la relance du Chantier Davie et un contrat de 11 milliards de dollars pour la construction de six brise-glaces, l'employeur a constamment recours à la sous-traitance. Résultat, le recrutement se fait à la goutte bien que des publicités d'embauche circulent.

« On sait qu'ils ont une banque de curriculum vitae, mais les embauches n'aboutissent pas, explique le président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon, Jessy Piché. Certaines personnes nous contactent pour s'informer, car leur suivi de recrutement s'était tout simplement interrompu. »

Comble d'ironie, ces candidats postulent pour des postes que la Davie affirme ne pas être capable de pourvoir, ce qui justifierait le recours à la sous-traitance. Lorsque le syndicat contacte l'employeur au sujet des candidatures sans réponse, ce dernier leur demande de faire suivre les CV, mais le résultat demeure le même; silence radio.

Lobby industriel

« L'employeur veut maintenir le recours à la sous-traitance et ses efforts de recrutement ne sont que des relations publiques », argue Jessy Piché. Pour lui, la sous-traitance est un modèle d'affaires. « Jusqu'à un certain point, le travailleur syndiqué va promouvoir l'entreprise, alors que le sous-traitant, lui, va faire du lobbying pour conserver son contrat », précise-t-il.

Autre preuve que l'employeur vise à entretenir ce modèle d'organisation, aucun programme de formation n'a été ouvert afin de pourvoir les postes localement. « Ils ne sont en discussion avec aucun centre de formation professionnelle pour ouvrir des classes ou lancer des programmes accélérés qui répondraient aux besoins », affirme Jessy Piché.

Pour le président, il ne fait aucun doute que les postes qu'occupent les sous-traitants pourraient et devraient être pourvus par des employé-es syndiqués. « Le chantier Davie est soutenu en grande partie par des fonds des contribuables, explique-t-il. La direction a le devoir, vis-à-vis de l'État, de fournir de bons emplois avec des conditions satisfaisantes. Pour beaucoup de métiers, les conditions syndiquées au chantier sont au-delà de la moyenne. »

Non-respect de la convention

En réponse à tout ça, le syndicat a déposé plusieurs plaintes en vertu de l'article 39 du Code du travail contre les agences et les sous-traitants du chantier, pour statuer si une personne est considérée comme salariée, et pour trancher toute question relative à l'accréditation.

Une médiation préventive est en train de s'organiser entre le syndicat et l'employeur. Avant la première rencontre officielle, monsieur Piché mentionnait que, malgré le processus de médiation, l'employeur ne semblait pas chercher de solutions, en plus de ne pas respecter la convention.

« Nos responsables syndicaux nous disent qu'une telle entreprise est sur le terrain, mais, quand on regarde nos avis de sous-traitance, rien n'y figure », indique Jessy Piché, qui voit clairement un manque de transparence du côté de l'employeur, qui, visiblement, n'applique pas les clauses de la convention.

Et si l'union faisait la force ?

Au Canada, trois chantiers – Vancouver, Halifax et Lévis – font partie de la Stratégie nationale de construction navale. Les trois chantiers maritimes profitent des investissements majeurs du fédéral dans le renouvellement de la flotte.

Dans ce contexte, où l'ouvrage est garanti pour 20 à 30 ans, les syndicats de ces trois complexes navals ont amorcé des pourparlers pour renforcer leurs liens. « L'intérêt de partager le discours est important, parce qu'on sait que les employeurs se parlent entre eux », témoigne Jessy Piché. Des membres de Vancouver se sont d'ailleurs déplacés à Lévis à la fin septembre.

« On a tous avantage à se parler, surtout en temps de négociation, d'autant plus qu'on a le même client », ajoute le président. L'idée d'une alliance circule depuis des décennies, mais le contexte n'a jamais été aussi propice que maintenant. ● **Nicolas St-Germain**



GUERRE COMMERCIALE

QUAND L'EMPLOI VACILLE, L'ASSURANCE-EMPLOI DOIT TENIR

Quand les tarifs frappent, les travailleuses et les travailleurs écopent. Mises à pied, ralentissements, fermetures temporaires : dans une économie secouée par la guerre commerciale, l'assurance-emploi devrait être un filet de sécurité solide. Pourtant, le régime actuel ne répond pas aux besoins de plusieurs personnes, particulièrement celles qui occupent des emplois précaires, saisonniers ou à temps partiel.

« L'assurance-emploi n'est pas une faveur accordée aux personnes sans gagne-pain : c'est une assurance sociale, financée par les cotisations des salarié-es et des patrons. Il est temps de s'assurer que toutes et tous peuvent en bénéficier », affirme le vice-président de la CSN, David Bergeron-Cyr.

Pour ne laisser tomber personne, la CSN, aux côtés de nombreuses organisations, demande une norme universelle d'admissibilité de 420 heures. Actuellement, le nombre d'heures nécessaires varie selon le taux de chômage de la région et peut atteindre 700 heures.

La CSN revendique aussi l'élargissement des 20 semaines supplémentaires de prestations à l'ensemble des personnes salariées touchées par la guerre commerciale. Pourquoi réserver cette protection aux travailleurs dits de « longue date » alors que les jeunes, et les personnes qui ont connu des passages au chômage récemment, notamment dans le secteur forestier, subissent eux aussi les contrecoups de la crise ?

Enfin, la CSN demande un rehaussement des montants de prestations afin qu'elles remplacent convenablement le salaire. En outre, certaines mesures temporaires mises en place dans le contexte de la guerre tarifaire doivent devenir permanentes, notamment la suspension du délai de carence et certaines règles concernant les indemnités de cessation d'emploi et les départs volontaires.

Quand l'économie vacille, les salarié-es ne doivent pas être les variables d'ajustement. Ils ont cotisé à l'assurance-emploi : ils doivent pouvoir compter sur celle-ci. ● **Eve-Marie Lacasse**

GRÈVE CHEZ METRO

UN RAPPORT DE FORCE MINÉ PAR LES FAILLES DU CODE DU TRAVAIL

Pendant les six mois qu'aura duré la grève de ses employé-es, Metro a pu maintenir ses opérations de livraison en chargeant des sous-traitants d'approvisionner les centaines de magasins du groupe. Le tout sans être inquiété par le tribunal.

Par François L'Écuyer



La frustration était palpable sur la ligne de piquetage devant l'entrepôt de fruits et légumes de la montée Masson, au premier jour de la grève des 550 employé-es de Metro, le 30 mars dernier. Trois autobus tentaient de forcer la ligne pour y déposer des travailleurs d'agence, provoquant la colère des grévistes. Après quelques heures, certains d'entre eux se sont couchés sur la voie. Au milieu de la deuxième nuit, injonction en main – accordée d'urgence par le tribunal –, les policiers ont contraint les grévistes à ouvrir le chemin.

Devant l'éventualité d'un conflit de travail, le plan de contingence de Metro était bien arrêté : transférer les denrées vers d'autres entrepôts afin de sous-traiter la préparation et le transport des commandes en produits frais pour les 457 magasins arborant les bannières Metro, Super C et autres Adonis du groupe.



Matthieu Lafontaine, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des épiciers unis Metro Richelieu

Mais pour ça, il fallait d'abord vider l'entrepôt de Laval – le seul du type que Metro possède au Québec – alors qu'une grève venait d'y être déclarée.

Devant les inspecteurs du ministère du Travail, dépêchés en plein congé pascal, Metro invoquera l'article 109.3 du Code du travail, qui permet à un employeur de prendre « les moyens nécessaires pour éviter la destruction ou la détérioration grave de ses biens ». Une interprétation nettement abusive de cette exception aux dispositions anti-briseurs de grève, selon la CSN.

« On pourrait leur accorder qu'une laitue, c'est périssable. Mais certainement pas les noix ou les sacs de patates qu'on trouvait dans l'entrepôt », explique le président du syndicat représentant les 550 employé-es de l'entrepôt, du transport et du siège social de Metro, Matthieu Lafontaine.

Une plainte pour usage de briseurs de grève a bien sûr été déposée auprès du Tribunal administratif du travail dès la réception du rapport des inspecteurs. Ces derniers avaient d'ailleurs constaté d'autres violations à la loi : la présence de cadres qui n'avaient pas d'affaire là, notamment, ainsi qu'un recours aux livreurs d'agence plus élevé qu'à la normale.

Vider les recours de leur sens

Ces plaintes auraient normalement pu être entendues… à l'hiver 2027. Des délais qui indignent le président de la Fédération du commerce, Serge Monette. « À cause de ça, des employeurs comme Metro peuvent faire ce qu'ils veulent. C'est pendant la grève que ça se passe, pas six mois après ! Si l'employeur peut continuer de faire rouler la *business* sans être inquiété, à quoi ça sert de déposer une plainte ? »

En l'espace de quelques jours, tout l'entrepôt a été vidé, se rappelle le président du syndicat, Matthieu Lafontaine. « Les quelques cadres de l'entrepôt n'auraient jamais été capables de faire ça tout seuls. La période de Pâques est l'une des plus occupées de l'année : l'entrepôt était plein à craquer. »

Grâce à ce stratagème, des joueurs bien établis du secteur de la distribution alimentaire ont pu reprendre ces opérations pour le compte de Metro tout au long du conflit. Les étals vides observés par la clientèle au début du conflit ont peu à peu été comblés. Plusieurs tâches du service à la clientèle, normalement assumées par les salarié-es du siège social, également visé par la grève, ont aussi été données à des sous-traitants du centre-ville de Montréal.

Le tribunal n'aura pas à se prononcer à savoir si Metro a abusé de l'exception d'urgence prévue à l'article 109.3 du Code du travail. Dans le cadre du protocole de retour au travail négocié entre les parties, l'ensemble des plaintes et recours respectifs ont été retirés.

Mais quand Serge Monette compare la rapidité avec laquelle Metro a pu obtenir l'injonction lui permettant de vider l'entrepôt avant que le tribunal ne se prononce sur l'usage de *scabs*, il ne peut que constater le déséquilibre du rapport de force ainsi engendré.

Arracher des gains

Même s'il reconnait que le rapport de force des travailleuses et des travailleurs s'en est trouvé affecté, Matthieu Lafontaine est loin de considérer que la grève a été menée en vain.

« Les rapports financiers de Metro sont clairs : l'entreprise a perdu des millions pendant le conflit. Les profits ont chuté de 35 %. »

Finalement, la mobilisation déployée par les 550 syndiqué-es aura été payante.

« Les augmentations que Metro nous offrait quand on est sortis en grève ont été doublées. C'est clair qu'on allait continuer jusqu'à ce qu'on obtienne ce qu'on voulait », affirme Matthieu Lafontaine. ●

PAGE 6 — DOMINIC MORISSETTE PAGE 7 — DOMINIC MORISSETTE

LABATT

DANS LA BIÈRE, LA SOLIDARITÉ SE BRASSE AUSSI



Patrick Turcot, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la brasserie Labatt

À l'invitation du syndicat de la brasserie Labatt, plus de 60 représentantes et représentants syndicaux de l'industrie brassicole canadienne se sont réunis à Montréal, les 9 et 10 septembre derniers, dans le cadre d'une rencontre du Canadian Brewery Council.

À elle seule, cette coalition de syndicats canadiens représente plusieurs milliers de travailleuses et de travailleurs. Ce conseil existe depuis plus de trente ans et lutte pour protéger et faire progresser les intérêts des salarié-es dans le secteur brassicole canadien.

Des syndicats d'autres brasseries – Molson, Moosehead, Sleeman et Labatt – ainsi que des centres de distribution de partout au Canada, étaient aussi de la partie et ont profité de l'événement pour échanger sur leurs négociations, leurs défis et leurs réalités respectives.

Pour David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN, ces liens entre les syndicats brassicoles sont essentiels : « Plus l'information circule entre les syndicats, plus nous comprenons les stratégies patronales et renforçons notre capacité à agir collectivement dans ce secteur. Le modèle du Canadian Brewery Council devrait inspirer des militants et militantes d'autres secteurs d'activités », a-t-il déclaré.

Le lendemain, les représentantes et représentants des divers syndicats de Labatt ont approfondi les enjeux propres à l'entreprise, notamment les dernières négociations à Halifax et à Edmonton. Ils ont également discuté des négociations à venir, à St. John's et London. Le président du syndicat de Labatt à Montréal, Patrick Turcot, a assuré ses collègues de leur solidarité.

« On ne négocie pas chacun dans notre coin. Quand on se parle, qu'on partage nos informations et qu'on se tient debout ensemble, on augmente notre rapport de force. Si les employeurs sont capables de se concerter, les syndicats doivent l'être aussi ! Notre solidarité, c'est notre meilleure protection », observe le président.

La rencontre s'est terminée par une visite de la brasserie Labatt de Montréal. Il le fallait bien, considérant que la Labatt est LA bière des travailleuses et des travailleurs du secteur public ! Au-delà des échanges formels, cette rencontre aura surtout permis de consolider des liens entre syndicats. Parce que dans le secteur brassicole, la solidarité ne se boit pas : elle se brasse ! ● **Eve-Marie Lacasse**

ITINÉRANCE

LE MILIEU COMMUNAUTAIRE AU BORD DE LA RUPTURE



Juin 2025, des travailleuses de Spectre de rue, organisme de consommation supervisée à Montréal, en grève pour obtenir un meilleur salaire

D'un organisme menacé de fermeture en Abitibi à des services de nuit en péril à Montréal, la crise du financement fragilise les ressources communautaires partout au Québec. Sur le terrain, les travailleuses et les travailleurs doivent composer avec une demande croissante, des équipes réduites et une précarité d'emploi qui s'ajoutent à la pression de répondre à des besoins toujours plus nombreux.

Pour Lucie Longchamps, vice-présidente de la FSSS–CSN, la situation est devenue structurelle. « À Montréal, la situation explose. Mais ce n'est pas juste dans la métropole, c'est partout. Les organismes sont presque toujours sur le bord de fermer », dénonce-t-elle.

Cette précarité frappe directement les équipes qui œuvrent auprès des personnes sans-abri. « Les travailleuses et les travailleurs sont en surcharge de travail. Ils sont incapables de gérer la demande croissante », explique Lucie Longchamps. Lorsque le financement est incertain, ce sont aussi les emplois et la continuité des services qui deviennent vulnérables.

Pour sortir de cette spirale de crise permanente, il faut d'abord assurer un financement suffisant, stable et prévisible aux organismes communautaires. Mais la solution doit également passer par du logement social, un accès aux soins et un meilleur accompagnement des personnes vulnérables.

La situation des jeunes qui sortent des familles d'accueil illustre cette réalité. À 18 ans, certains doivent composer avec le coût exorbitant du logement et celui de la vie, tout en disposant de peu de préparation et d'accompagnement vers l'autonomie. « Des exemples montrent que certains jeunes peinent à traverser cette transition et se retrouvent fréquemment à la rue », rapporte-t-elle.

Elle souligne également que peu de ces jeunes poursuivent leurs études jusqu'au cégep et que le soutien financier demeure insuffisant. « Le gouvernement donne seulement cinq dollars par jour à ces jeunes. C'est le même montant depuis 18 ans », déplore-t-elle.

C'est dans cette perspective que la CSN appuie les démarches en faveur d'un sommet national sur l'itinérance, prévu d'ici juin 2027. Aux côtés d'acteurs politiques, municipaux, communautaires et économiques, elle soutient une démarche transpartisane visant à réunir les différents pouvoirs publics et la société civile autour de l'objectif d'« itinérance zéro » au Québec. ●

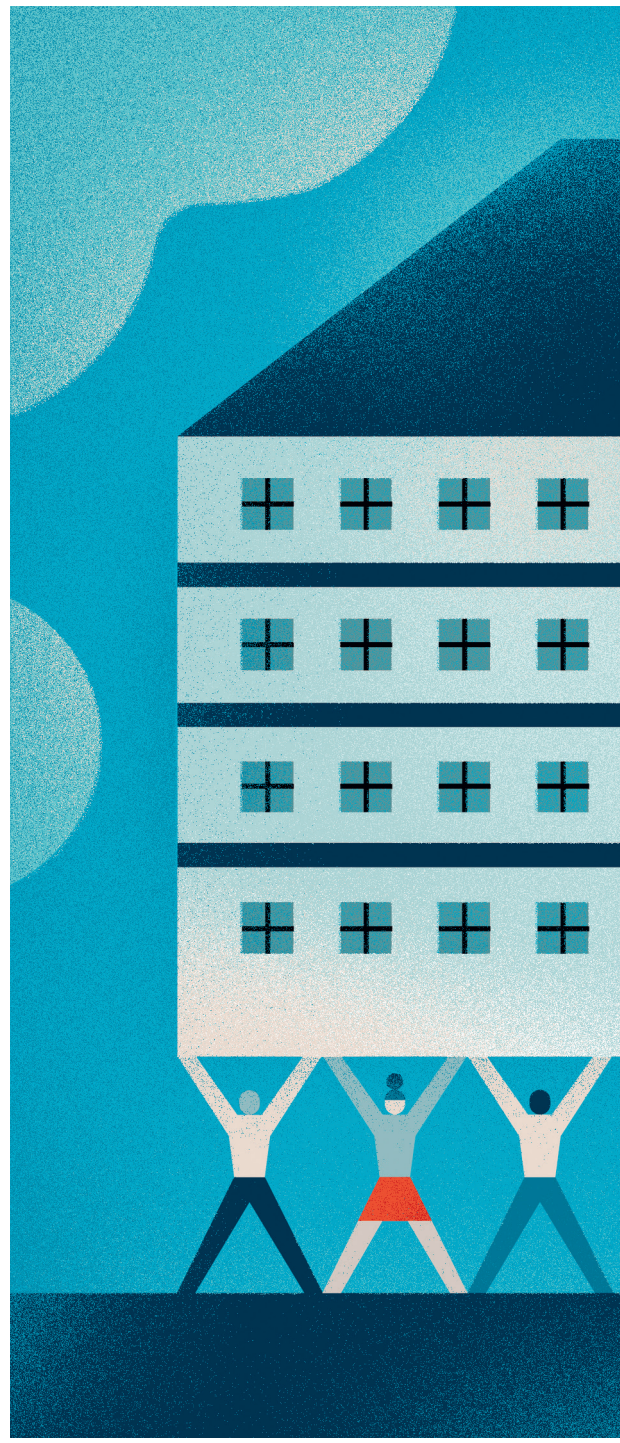
Idriss Amraoui

ÉLECTIONS 2026

LE GOUVERNEMENT DOIT AGIR POU ET LES TRAVAILLEURS

Quel bilan faire de cette campagne électorale ? L'élection minoritaire du Parti québécois (PQ) après huit ans de règne caquiste n'est pas une grande surprise. Ce qu'il reste à voir, c'est avec qui le PQ décidera de s'allier pour gouverner. Une chose est sûre, le rôle de la CSN sera de faire entendre la voix des travailleuses et des travailleurs.

Par Hubert Forcier
Illustration : Luc Melanson



Aucun parti n'est parvenu à rallier une majorité de la population derrière lui. Cette élection montre plus que jamais les revers du mode de scrutin et rappelle l'urgence d'implanter un système électoral plus proportionnel, qui prend réellement compte du vote de chacun.

L'épuisement du gouvernement caquiste aura permis au PQ de reprendre le pouvoir après plus de dix ans. Le fait que le vote s'est réparti entre cinq principaux partis politiques illustre la pluralité des voix qui s'expriment au sein de la population. L'arrivée prochaine à l'Assemblée nationale de 19 député-es du Parti conservateur du Québec (PCQ), malgré les frasques de certains candidats et la vision bien campée à droite du chef, Éric Duhaime, a de quoi inquiéter. L'élection de quelques député-es progressistes peut en revanche rassurer les syndicats.

Chose certaine, la CSN doit se préparer à réagir aux premiers projets de loi du gouvernement péquiste. Tous ceux qui iront dans le sens du bien commun recevront l'appui de la centrale. Il en ira autrement si le nouveau gouvernement décide de s'en prendre aux salarié-es et d'affaiblir les services publics.

Une campagne marquée par l'austérité

Cette campagne électorale a laissé place à une surenchère de propositions visant à réduire la taille de l'État. Quatre des cinq partis ont garanti des abolitions de postes dans la fonction publique, le tout en promettant, le plus sérieusement du monde, que ça se ferait sans le moindre effet sur les services. Si la CAQ s'engageait à supprimer 2 900 postes de fonctionnaires d'ici 2029, le PQ et le PCQ allaient beaucoup plus loin, et proposaient d'en supprimer de 16 000 à 20 000 en cinq ans.

Après des années à subir des vagues périodiques d'austérité, ces promesses ont de quoi faire sourciller. Les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont les premiers à subir les compressions budgétaires implantées dans leurs établissements. Ils peuvent témoigner des impacts désastreux de chaque coupe, autant dans les services à la population que dans leurs conditions d'emploi. Les citoyennes et les citoyens voient bien, eux aussi, le résultat d'années de restrictions dans les réseaux publics. Leur accès en est restreint, pendant que les infrastructures s'écroulent.

« Les partis politiques ont fait un choix lourd de conséquences dans cette campagne. Ils ont décidé de fermer les yeux sur la colonne des revenus. Laissant la richesse dans les poches des ultrariches, ils ont décidé de rejouer un vieux film usé : celui de l'attaque envers nos services publics. La campagne étant derrière nous, il faut maintenant souhaiter que le nouveau gouvernement se concentre sur l'amélioration des services à la population », explique la présidente de la CSN, Caroline Senneville.

Laissés dans l'ombre

Plusieurs sujets ont été oubliés dans cette campagne électorale. Bien peu de temps a été consacré à l'environnement, alors que la crise climatique est plus préoccupante que jamais. Une image vaut mille mots : le troisième lien a

R LES TRAVAILLEUSES



pris plus de place que l'avenir de la planète. Il faut dire que le contexte économique incertain fait reculer cette préoccupation dans l'esprit de bien des gens.

L'éducation, l'enseignement supérieur, la culture, l'avenir des médias et les relations avec les Premières Nations comptent aussi parmi les sujets laissés dans l'ombre de cette campagne.

Éviter la lune de miel

De nombreuses idées économiques présentées durant la campagne penchent plus que jamais vers la droite. En pleine guerre commerciale, la CSN souhaitait plutôt que les partis s'engagent à défendre les travailleuses et les travailleurs et proposent des mesures économiques qui permettent d'enclencher la transition juste, partout au Québec.

« Il faut maintenant souhaiter que le nouveau gouvernement se concentre sur l'amélioration des services à la population. »

– Caroline Senneville

Le cadre financier du Parti québécois présente des mesures d'austérité, servies dans un échéancier très rapide. Reste à voir comment les péquistes se comporteront, mais tout porte à croire que la réduction de l'État est dans le viseur.

Après chaque élection, il est de coutume d'accorder une période de grâce au nouveau gouvernement. Pourtant, c'est souvent dans les premiers mois que le ton de la gouvernance est donné. Il s'agit donc d'un moment important pour s'inscrire dans le débat public et réclamer des politiques pour le bien commun et pour les travailleuses et travailleurs.

C'est pourquoi la CSN suivra de près les 100 premiers jours du PQ. Parmi ses priorités, la centrale souhaite que le gouvernement retire les lois liberticides adoptées par la CAQ. La loi 14, qui freine le droit de grève, la loi 28, qui impose un régime discriminatoire en santé et sécurité du travail, ou encore la loi 4, qui permet l'ingérence du pouvoir dans les affaires syndicales. Le gouvernement se doit de rééquilibrer les relations de travail.

« La CAQ était devenue obsédée par les syndicats. On souhaite que le nouveau gouvernement respecte son engagement en mettant à la poubelle les lois autoritaires qui réduisent notre capacité à défendre les droits des travailleuses et des travailleurs. On va assurément se faire entendre sur cette question dans les 100 premiers jours », indique le premier vice-président de la CSN, François Enault.

Dans les derniers mois, la CSN a misé sur la campagne *Faire front* pour proposer sa vision du Québec de demain. Elle a interpellé les principaux partis pour obtenir leur avis à l'égard des solutions en faveur d'un meilleur partage de la richesse, le renforcement des services publics et la construction d'une économie d'avenir fondée sur une transition juste. C'est à la lumière de ces mêmes revendications que la centrale jugera les premières actions du gouvernement.

Taxation de la richesse

Si la réduction de la taille de l'État et les annonces de coupes de postes dans la fonction publique ont pris tant de place, serait-ce parce que trop de partis refusent de s'engager à taxer davantage la richesse ? Il s'agit pourtant d'une préoccupation importante pour la population, comme le démontrait le sondage commandé par la CSN au printemps 2026 : les trois quarts des Québécoises et des Québécois sont en faveur d'une taxation accrue de la richesse, afin d'obtenir un meilleur financement des services publics.

Dans les mois à venir, la CSN continuera d'intervenir sur tous les fronts pour que la taxation de la richesse prenne plus de place dans le débat social. Une donnée montre à quel point il est pressant d'agir. Au Québec, de 2020 à 2024, 20 % des mieux nantis ont vu leur revenu annuel augmenter de 51,4 %, alors que 20 % des plus pauvres ont vu le leur baisser de près de 2 %. Rien de tout cela n'est une fatalité, mais encore faut-il que le nouveau gouvernement fasse de la réduction des inégalités sociales sa priorité.

L'Observatoire québécois des inégalités et Oxfam-Québec tenaient, en septembre dernier, un webinaire pour éclairer la population. Taxer les ultrariches serait un moyen d'investir dans le logement abordable, les services publics et les infrastructures. Pour bonifier les services à la population, il faudra nécessairement aller chercher l'argent là où il est.

« Si nous voulons que le gouvernement entende nos revendications, nous devons aller à sa rencontre et nous faire voir partout au Québec. Il doit comprendre que s'il n'avance pas sur les priorités du mouvement syndical pour bâtir le Québec qu'on veut, il va nous trouver sur son chemin », conclut la vice-présidente de la CSN, Katia Lelièvre. ●

MONT-TREMBLANT

REPRENDRE LE TERRAIN PERDU

Alors que la station de ski poursuit sa croissance et s'apprête à lancer une nouvelle saison, ses 1 400 salarié-es réclament un rattrapage salarial et une entente rapide.

Déposé le 1er octobre, le cahier de demandes du syndicat de la station Mont-Tremblant vise d'abord à récupérer le pouvoir d'achat perdu depuis la signature de la dernière convention collective, en 2021, avant la forte hausse de l'inflation.

En cinq ans, le coût de la vie a augmenté bien davantage que les salaires gagnés. Le logement est particulièrement difficile d'accès : dans certains secteurs, les loyers ont presque doublé, forçant les salarié-es à s'éloigner pour se loger. « Nos membres ont eu l'impression de travailler au rabais. L'enjeu de cette négociation, c'est le salaire : ils veulent récupérer le pouvoir d'achat perdu », résume Benoit Filion, président du syndicat et électricien à la montagne depuis 2001.

Si le rattrapage salarial demeure la priorité de la négociation, la diversité des membres constitue un défi constant pour le syndicat. Celui-ci regroupe plus de 150 types d'emplois dans cinq secteurs : golf (10 %), école sur neige (25 %), hébergement (25 %), nourriture et boissons (20 %) et montagne (25 %). Plusieurs membres travaillent dans deux secteurs selon les saisons. De plus, 46 % des syndiqué-es sont saisonniers et environ 700 sont mis à pied temporairement à l'automne et au printemps. Le syndicat doit ainsi composer toute l'année avec des réalités professionnelles très variées.



Benoit Filion, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la station du Mont-Tremblant et électricien à la montagne

Les revendications salariales surviennent alors que la station affiche d'importantes ambitions de croissance. Elle a notamment annoncé un investissement de 42,5 M$ pour aménager un nouveau versant qui desservira, entre autres, le futur Club Med. Pour le syndicat, cette prospérité doit aussi profiter aux personnes qui font rouler le complexe touristique.

« La station Mont-Tremblant est un moteur touristique majeur, avec quelque 3 millions de visiteurs et des retombées régionales évaluées à 325 M$ par année. Sa réussite doit contribuer à des emplois de qualité et à des salaires qui permettent de vivre dans la région », soutient Chantal Maillé, présidente du Conseil central des Laurentides–CSN.

Le calendrier ajoute à l'urgence : la saison de ski doit débuter le 26 novembre et accueillera la Coupe du monde de ski alpin féminin les 5 et 6 décembre. Les membres souhaitent conclure rapidement une entente qui reconnait leur contribution. Ils ont des attentes claires et sont déterminés à se faire entendre. ● **Caroline Cyr**

CŒUR DU QUÉBEC

LÀ OÙ LA MOBILISATION BAT SON PLEIN



Au cours des dernières années, l'équipe du Conseil central du Cœur du Québec a démontré à l'ensemble du mouvement CSN sa remarquable capacité de mobilisation.

En 2023, la campagne *Vraiment public* et la présence, sur son territoire, des circonscriptions du ministre du Travail, Jean Boulet, et de la ministre Sonia LeBel, ont incité des militantes et militants de partout au Québec à converger vers Trois-Rivières. Sur place, ils ont revendiqué un système de santé public et le maintien des droits syndicaux, tout en soutenant des négociations du secteur public et des CPE.

« C'était essoufflant, c'était demandant, mais on savait qu'on pouvait faire la différence. Nos démarches ont eu un impact. Il ne faut pas arrêter d'essayer », croit Dominique Patenaude, présidente du Syndicat du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Une région informée est une région mobilisée

Selon le président du conseil central, Pascal Bastarache, tout passe par une bonne vulgarisation des enjeux auprès des membres. « Jean Boulet, il parle bien. Il a un beau discours. Alors, avant d'organiser une mobilisation, il fallait bien faire comprendre à nos gens le vrai stratagème derrière ses projets de loi. »

« On a réussi à tenir la minute de plus grâce à une bonne communication et à la formation offerte aux syndicats, croit Pascal Bastarache. Les élu-es, participant à toutes les assemblées générales, se faisaient un devoir d'expliquer les répercussions concrètes des lois antisyndicales du gouvernement caquiste. »

Il en a été de même pour la campagne *Vraiment public*. La vice-présidente du conseil central, Karine Bolduc, précise que l'équipe a tenu une journée de vulgarisation avec les organismes communautaires de la région. Cette séance a permis aux partenaires sociaux de se mobiliser avec eux.

Le président a aussi souligné leur appui à la campagne de la Fédération nationale de la culture et des communications, *L'information, un bien public*. « Pour bien comprendre les enjeux de notre société, il faut avoir des médias qui ont les moyens de nous informer. »

« On est chanceux, au Cœur du Québec. Au conseil central, nous avons une excellente équipe qui travaille pour nous », soutient Suzie Guaillardetz, présidente du Syndicat régional des travailleuses et des travailleurs en CPE du Cœur du Québec.

Une vraie solidarité entre syndicats CSN règne dans la région. « On participe beaucoup aux lignes de piquetage des syndicats. L'été dernier, nous sommes allés appuyer des salarié-es en grève de la résidence Le Duplessis, ajoute Suzie Guaillardetz. C'est donnant-donnant. » ● **Julie Lampron-Lemire**

PAGE 10 — SIMON LALIBERTÉ; FRANÇOIS PILON PAGE 11 — CONTRIBUTION MILITANTE; HANI FERLAND



NOUVELLE CONVENTION

GRÈVE ÉVITÉE À RADIO-CANADA

La nouvelle avait fait grand bruit à l'aube de la dernière campagne électorale : clairement évoqué par le syndicat, le déclenchement d'une grève à Radio-Canada aurait vraisemblablement entraîné l'annulation du troisième et dernier débat des chefs, en plus d'affecter la couverture médiatique du plus grand média présent au Québec dans les jours précédents l'élection.

Côté rapport de force, difficile de passer outre.

Le syndicat de Radio-Canada, qui représente les 2 800 salarié-es du diffuseur public au Québec et à Moncton, n'aura pas eu à mettre sa menace à exécution : une entente de principe a finalement été conclue le 4 septembre.

Rapidement, un sommaire de l'entente de principe fut distribué aux salarié-es de l'ensemble des stations. Sur une période de deux semaines, une tournée des régions fut entreprise par les membres du comité de négociation, soucieux de répondre aux questions soulevées par les modalités de l'entente. Et ce, afin que tous les membres puissent faire un choix éclairé lors de l'assemblée générale, tenue au terme de cette tournée.

L'entente de principe a finalement été adoptée à 94 %. Les salarié-es toucheront des augmentations salariales de 14,5 %, dont 6 % pour la première année, rétroactifs à mars 2026.

Des gains importants ont été réalisés pour faire reculer la précarité d'emploi, malheureusement trop présente à Radio-Canada. Dorénavant, une ou un salarié-e occupant le même titre d'emploi sur une période de deux ans se verra octroyer une permanence.

Les ratios de titulaires de postes précaires ont aussi été plafonnés à la baisse. De plus, des horaires plus stables et prévisibles seront dorénavant accessibles pour les salarié-es temporaires.

L'entente prévoit également la protection des emplois contre l'intelligence artificielle, celle-ci ne pouvant se substituer au jugement humain, précise la nouvelle convention collective. Chapeau ! ● **François L'Écuyer**

TROIS VITESSES

SYSTÈME SCOLAIRE FRAGMENTÉ

« Elle met en mots la manière systémique dont l'école publique de notre ville a failli à l'égard de son enfant. Et la triste vérité, c'est qu'elle n'est pas la seule. » Ce malaise, exprimé par Zohran Mamdani, maire de New York, réfère à un article de Nikole Hannah-Jones, journaliste prisée, sur l'état de l'école publique chez nos voisins du Sud. Une école grugée par la ségrégation raciale, économique et sociale.

Au Québec, on surnomme « école à trois vitesses » notre système d'éducation qui divise les jeunes en trois groupes : le régulier (37 %), les projets pédagogiques particuliers (PPP, 43 %) et l'école privée (20 %). Pour Christophe Allaire Sévigny, sociologue – et lauréat du prix Pierre-Vadeboncoeur remis par la CSN pour son essai *Séparés mais égaux* –, il s'agit plutôt de ségrégation, d'une « séparation imposée, de droit ou de fait, d'un groupe social d'avec les autres ». Le problème est bien documenté : le système scolaire québécois a, dès sa création à la suite du rapport Parent, permis aux écoles privées de coexister avec celles qui sont publiques. Les familles plus aisées peuvent soustraire leur enfant du système public en achetant une place dans une école où il fréquentera d'autres enfants issus de la même classe sociale. En réponse, les écoles publiques ont commencé, au tournant des années 1990, à offrir des projets particuliers – sports, arts, etc. Des programmes souvent contingentés, plus coûteux et où l'admission est sélective, amplifiant le problème de ségrégation sociale et économique.

Le problème est systémique, ce qui signifie que tous les acteurs de ce système doivent prendre part à sa transformation, incluant les syndicats.

Le courage de ses ambitions

Au fil d'un échange avec M. Allaire Sévigny, ce dernier soulève qu'une partie des syndiqué-es bénéficient de la structure en place ; soit parce que les syndicats ont négocié des salaires qui leur permettent de se payer le privé ou un PPP, soit parce que leurs membres dans le système scolaire utilisent les conventions collectives à leur avantage pour obtenir des postes où les groupes sont « moins difficiles ». Pour l'auteur, même si les syndicats doivent « avoir le courage de reconnaître cette tension, elle ne doit pas être un obstacle aux transformations ». Il donne l'exemple de la Commission Parent, qui était majoritairement constituée d'hommes blancs, religieux et intellectuels, formés à l'école classique, qui ont eu le courage d'aller contre leur intérêt apparent immédiat, dans un dessein de transformation et d'émancipation individuelle et collective, en créant une école publique, dissociée de l'Église. Il souligne que « les syndicats ont joué ce rôle dans l'histoire et qu'ils doivent être partie prenante des transformations du système d'éducation. Ils font assurément partie de la solution, même si ça peut paraître inconfortable. »



Pour Christophe Allaire Sévigny, sociologue et lauréat du prix Pierre-Vadeboncoeur remis par la CSN, l'école à trois vitesses est un phénomène de ségrégation

Benoît Lacoursière, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, répond : « C'est précisément parce que les syndicats connaissent les rouages du système d'éducation qu'ils peuvent agir pour le transformer. Ils peuvent remettre en cause les mécanismes de sélection, de concurrence et de sous-financement qui entretiennent la ségrégation scolaire. »

Pour Frédéric Brun, président de la Fédération des employées et employés de services publics : « C'est grâce à la force du nombre qu'on y arrivera. Nos membres le disent, ils n'en peuvent plus du système. Ensemble, ils peuvent convaincre assez de parents que ça suffit. Puis eux convaincront assez de député-es. En parallèle, nous persuaderons les directions et les sous-ministres. Quand tout le monde en aura assez, les choses pourront changer. »

« Nous sommes des acteurs de changement, enchaîne la vice-présidente de la CSN, Katia Lelièvre. Et du changement, c'est ce dont le système scolaire a grandement besoin. Et il doit se faire avec les salarié-es. C'est une lutte qui nous appartient. »

Pour M. Allaire Sévigny, « les grandes transformations sociales se sont passées lorsque le malaise est devenu suffisant pour les justifier ». Faisons en sorte que ce malaise devienne assez fort pour changer tout un système. ● **Jean Grégoire**



À PAREILLE DATE

LA SANTÉ AU CŒUR DE L'ACTION CSN

Il y a 66 ans, le 4 novembre 1960, la CSN, représentée par son président Roger Mathieu, soumet au gouvernement de Jean Lesage, avec six autres organisations, un mémoire sur l'assurance hospitalisation. Correspondant à 28 % de la population québécoise, la délégation est alors l'une des plus représentatives jamais entendues par le gouvernement.

Le mémoire soutient le principe que la santé est une question de société et que l'État doit donc en assumer la responsabilité. Elle ne peut pas être laissée aux intérêts privés.

Pour la CSN, la place qu'occupe le privé en santé explique le retard du Québec dans la qualité des services et la répartition inégale des hôpitaux sur le territoire. De plus, les mauvaises conditions de travail offertes au personnel hospitalier rendent le recrutement difficile et nuisent donc aux soins.

La CSN recommande alors une intervention de l'État en matière de réglementation, ainsi que du financement, de la planification, de la recherche et de la formation en santé. Elle estime que le régime d'assurance hospitalisation doit couvrir toute la population et mise sur des mesures de prévention, moins coûteuses pour la société. Dans cette logique, le nouveau régime doit être un premier pas vers une assurance maladie universelle couvrant tous les services de santé, et non seulement l'hospitalisation.

Le régime d'assurance hospitalisation entre en vigueur le 1er janvier 1961. Pour la première fois dans l'histoire de la province, les Québécoises et les Québécois ont accès à l'hôpital sans devoir s'endetter. Pour la CSN, c'est le premier gain d'une lutte amorcée en 1956.

Au cours de la décennie, la CSN poursuit ses campagnes avec d'autres organisations syndicales pour obtenir, en 1970, l'instauration de l'assurance maladie.

Le 4 novembre 1960, la CSN a agi au-delà du milieu de travail pour améliorer les conditions de vie de la population. Cette intervention auprès du gouvernement préfigure ce que Marcel Pepin appellera, en 1968, le « deuxième front ». Le système public de santé est le résultat de ces revendications et de l'action politique de la CSN. ● **Francis Lamoureux**

FÉMINICIDES ET MILIEUX DE TRAVAIL

NOS SYNDICATS COMME FILETS DE SÉCURITÉ

Depuis janvier, la Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF) recense 19 féminicides possibles, dont 15 en contexte de violence conjugale.

Par Valérie Gilker Létourneau



Septembre 2026, plus d'un millier de militantes sont descendues dans la rue à Montréal, pour souligner l'urgence d'agir contre les féminicides au Québec

Parmi les femmes qui ont perdu la vie parce qu'elles étaient des femmes, il y a Yasamin Ataye, qui était une membre syndiquée à la CSN. Nos pensées se tournent vers sa famille, ses proches et ses camarades. Son décès nous demande plus largement d'interroger nos pratiques : comment nos syndicats peuvent-ils faire du milieu de travail un allié actif de la prévention?

La violence conjugale ne s'arrête pas sur le pas de la porte lorsqu'une personne rentre travailler. Elle prend la forme d'appels ou de textos incessants, de visites du conjoint sur les lieux de travail, d'un harcèlement qui mine la sécurité de la victime et sa capacité à fonctionner. Selon le guide de la CSN Agis pour que ça cesse, les pertes économiques qui en découlent atteignent près de 78 millions de dollars par année au Canada. Selon le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), le milieu de travail s'avère un endroit sécuritaire et rassurant pour ces femmes : leur point d'ancrage. Comment nos syndicats pourraient-ils s'appuyer sur ce point d'ancrage pour tisser un filet de sécurité pour elles?

Depuis la réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), en 2021, l'article 51 oblige l'employeur à protéger toute personne exposée, sur les lieux de travail, à une violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale. La LSST reste cependant silencieuse sur les mesures à mettre en œuvre pour protéger les femmes concernées. En outre, on peut se demander comment il est possible pour les milieux de travail de s'assurer que l'article 51 soit appliqué. C'est là que la négociation peut entrer en jeu. Autrement dit, la loi oblige l'employeur à agir, mais la convention force à définir comment, et donne au syndicat un outil pour l'exiger.

Des syndicats ont déjà ouvert la voie. À titre d'exemple, celui des travailleuses de la Maison L'Ombre-Elle a ajouté à la convention signée en novembre 2025, une obligation à l'employeur pour qu'il tienne compte du contexte de violence conjugale dans l'application des mesures disciplinaires. On peut aussi y voir, noir sur blanc, le droit des salariées à recourir à 26 semaines de congé au besoin. La CSN, comme l'Intersyndicale des femmes, réclame aux employeurs dix jours de congé rémunérés pour les victimes de violence conjugale ou à caractère sexuel. Pour s'outiller davantage, la CSN propose le guide *Agis pour que ça cesse*, et le RMFVVC, la formation *Milieux de travail alliés*.

Chaque jeudi suivant un féminicide, les conseils centraux de la CSN organisent des actions éclairs le midi, et un appel est lancé pour porter le bandana CSN *Tant qu'il le faudra*. Briser l'escalade de la violence faite aux femmes, ça passe aussi par l'action collective ou par la recherche. À ce sujet, surveillez le colloque de la CFVF, le 26 novembre 2026, où sera déposé un rapport faisant état de 25 ans de recherches et d'analyses sur les féminicides.

Quelle est la place d'un syndicat, dans tout ça? Un allié, sur le premier front, pour prévenir les drames et faciliter la sortie des violences faites aux femmes. Du commentaire sexiste au féminicide, il y a un continuum de violence : ça commence par la blague qui dénigre. Jessica Goldschleger, secrétaire générale de la CSN, responsable de la condition féminine, lance un appel aux hommes : « Osez vous exprimer quand vous entendez des commentaires sexistes ou misogynes, ne laissez pas les femmes se défendre toutes seules. On est fatiguées! Ça serait l'fun qu'il y en ait d'autres qui se permettent de le dire à notre place. » Elle nous rappelle que si les syndicats peuvent se poser en alliés, toute la collectivité peut le faire. ●

PAGE 12 — ARCHIVES CSN ; DOMINIC MORISSETTE PAGE 13 — CONTRIBUTION MILITANTE : LOUISE LEBLANC

DROIT DE GRÈVE

UNE VICTOIRE CSN CONTRE LES LOIS DE LA CAQ

La décision est majeure : c'est la notion même de « services assurant le bien-être de la population », cette trouvaille de l'ex-ministre Boulet, que le Tribunal administratif du travail (TAT) juge contraire au droit fondamental de faire la grève.

Si des contraintes à l'exercice de ce droit peuvent être prévues quand la santé ou la sécurité de la population est en jeu, les dispositions du projet de loi 89, devenu loi 14, vont beaucoup trop loin, tranche le tribunal.

Dans leur jugement, les trois juges du TAT concluent que les dispositions du Code du travail qui encadrent le régime des services assurant le bien-être de la population ont porté atteinte de manière injustifiée à la liberté d'association et au droit de grève des travailleuses du CPE Le Jardin de Robi.



Les grévistes du Jardin de Robi, premières travailleuses à subir les contrecoups de la loi antisyndicale

L'ironie de la chose, c'est que la portée de cette décision du TAT ne s'applique qu'à ce CPE, où ces nouvelles limitations au droit de grève furent imposées pour la première et unique fois en mars dernier, alors que les 29 syndiquées CSN ont principalement débrayé afin de conserver leur demi-heure de pause-repas rémunérée.

Pour que Québec soit forcé de revoir la loi 14, il faudrait attendre un jugement dans le cadre de « l'autre recours », mené cette fois devant la Cour supérieure – première instance judiciaire pouvant invalider une loi et contraindre un gouvernement à l'abroger ou à la réécrire.

« On a vu l'effet de la notion de "services essentiels" élargie vers celle de "services assurant le bien-être de la population" jouer sur notre rapport de force. Nous avons dû interrompre la grève, rouvrir le CPE et accepter un règlement quelques semaines plus tard », affirme la présidente du syndicat, Nathalie Duperré.

Les travailleuses du CPE étaient les premières à subir les contrecoups de la dérive autoritaire du gouvernement caquiste. « Cette décision confirme ce que nous soutenons depuis le début : cette loi ne respecte pas les droits fondamentaux des syndiqué-es. Aujourd'hui, le TAT nous donne raison en rendant les dispositions de la loi 14 inopérantes », déclare la présidente de la CSN, Caroline Senneville.

« En respectant son engagement à revoir les lois antisyndicales de la Coalition avenir Québec, Paul St-Pierre Plamondon pourrait faire sauver beaucoup de temps à tout le monde, tout en redonnant aux travailleuses et aux travailleurs leurs pleins droits », plaide la présidente de la CSN. ●

François L'Écuyer

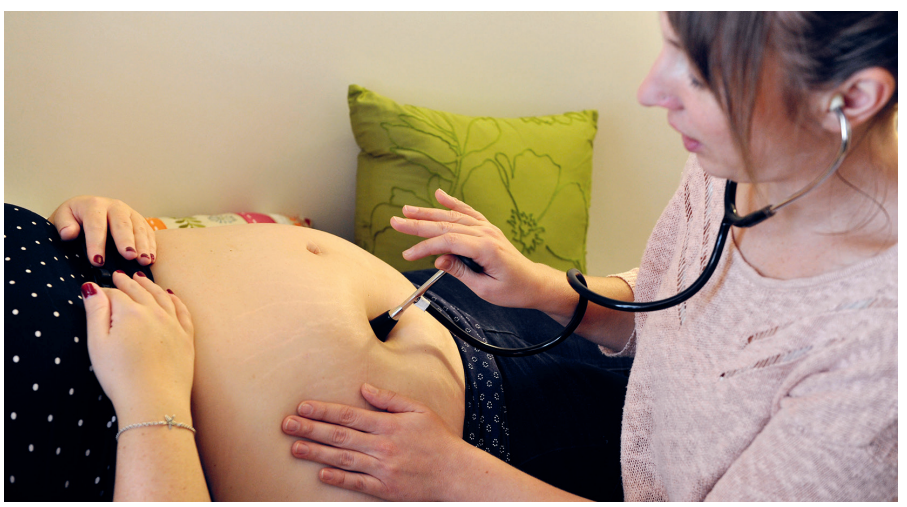
NOUVELLE ENTENTE AVEC QUÉBEC

LES SAGES-FEMMES RENFORCENT LEUR RÔLE DE PREMIÈRE LIGNE

Depuis la modification du Code des professions adoptée par Québec en avril dernier, le champ de pratique des sages-femmes a été passablement élargi.

La prescription de contraceptifs oraux et la pose de stérilets et d'implants contraceptifs, le dépistage d'infections transmises sexuellement et les services d'interruption de grossesse font désormais partie des soins qu'elles peuvent prodiguer.

Encore fallait-il que leur mode de rémunération reconnaisse l'étendue de leur rôle dans la santé sexuelle et reproductive des femmes. Un pari auquel s'est attelé le Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) au cours de la dernière négociation, dont les travaux ont permis d'en arriver à de nouvelles modalités contractuelles avec le gouvernement.



Pour être considérée à temps plein, une sage-femme devait auparavant assurer le suivi complet de 40 grossesses par année. Une somme de travail imposante, considérant l'augmentation, depuis les dernières années, des tâches associées à l'ensemble de ces soins. « Avec les gardes que nous devons assumer et tout ce qui s'ajoute, c'est beaucoup ! », convient Amaili Jetté, présidente du Regroupement.

« En ce moment, 80 % des 300 sages-femmes du Québec sont à temps partiel. Étant donné la charge de travail que représente un suivi de grossesse, plusieurs d'entre elles évitent d'être à temps complet, ce qui reviendrait à faire 40 suivis et encore plus d'heures supplémentaires. En changeant l'unité de mesure en heures au lieu de suivis complets, on accroît l'attractivité vers le temps plein, tout en augmentant l'accessibilité à d'autres soins. »

En attribuant une valeur aux soins pouvant désormais être prodigués par les sages-femmes, la nouvelle entente leur permettra d'être rémunérées en fonction de l'étendue de leur pratique. Leur contribution aux cliniques d'allaitement et leur apport global à la santé sexuelle et reproductive des femmes seront mieux reconnus. Et ultimement, leur rémunération sera appelée à croître.

Le modèle de garde des sages-femmes a aussi été revu afin de mieux les répartir entre les équipes. « Dorénavant, chaque période de garde compte et elles ont toutes la même valeur », se réjouit la présidente du RSFQ, qui espère que, globalement, de meilleures conditions de travail puissent contribuer à attirer et retenir les sages-femmes dont le Québec a besoin. ●

François L'Écuyer

LE.POINT.EN.BREF



SOIXANTE ANS DE FORCE OUVRIÈRE

Il y a 60 ans, le métro de Montréal était inauguré. Dès ses débuts, la CSN a été étroitement associée à son histoire. Les voitures de l'époque ont été fabriquées par des travailleurs de la Canadian Vickers, syndiqués à la centrale. Plus de 800 000 déplacements quotidiens sont enregistrés à travers cette colonne vertébrale du réseau de transport urbain. Ses infrastructures sont maintenues par les 2400 employé-es d'entretien des autobus et du métro de la STM–CSN.

UNE PHOTO DES **ARCHIVES CSN**

TROIS MOIS DE GRÈVE AU IGA COOP L'UNITÉ



En grève générale illimitée depuis trois mois, les 80 syndiqué-es du IGA Coop l'Unité, aux Îles-de-la-Madeleine, poursuivent leur lutte pour obtenir une hausse salariale de 2 $ l'heure. Affilié à la négociation coordonnée des marchés de l'alimentation, le syndicat n'a plus que la question du salaire à régler, dans un contexte où le coût de la vie aux Îles est environ 20 % plus élevé que sur le continent. Pendant que le conflit s'éternise, la coopérative aurait essuyé des pertes de plusieurs millions de dollars. De leur côté, les grévistes bénéficient d'une campagne de dons visant à les soutenir financièrement. Par ailleurs, 265 membres propriétaires ont réclamé la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de la coop afin de connaître les orientations du conseil d'administration dans la gestion du conflit. Malgré des statuts qui fixent le seuil requis à 100 membres, leur demande a été rejetée. Le 20 octobre, plus de 150 personnes, accompagnées de Caroline Senneville et de Pierre-Luc Boulay, ont participé à un rassemblement citoyen en appui aux grévistes.

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CÉLÈBRE 80 ANS DE SOLIDARITÉ

En 2027, la FSSS–CSN célèbrera son 80e anniversaire de fondation. Quatre-vingts ans où la force collective a permis aux syndicats de faire d'importantes avancées dans les conditions d'emploi des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des services éducatifs. Dès le 24 novembre, rendez-vous sur le site de la fédération pour revisiter quelques-uns des moments historiques marquants, faire la connaissance d'élu-es, de militantes et de militants qui ont exercé une influence significative sur le mouvement et pour revivre les plus grandes luttes syndicales des dernières années.



En 1949, délégation au congrès de la FNCS (Fédération nationale catholique des services – ancêtre de la FSSS)

BIENVENUE.À.LA.CSN

Entre le 13 février 2026 et le 13 octobre 2026, 43 nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 4841 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils adhèrent à la CSN

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- STT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'ABITIBI-OUEST (FSSS–CSN)
- SYNDICAT DES INTERVENANTS EN MILIEU RÉSIDENTIEL À L'ENFANCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | NORD-DU-QUÉBEC (FSSS–CSN)

CŒUR DU QUÉBEC

- STT DE LA MAISON LA NACELLE (FSSS–CSN)
- SRTT EN CPE DU COEUR DU QUÉBEC | LES SERVICES DE GARDE GRIBOUILLIS LOUISEVILLE (FSSS–CSN)
- SRE MUNICIPAUX DE LA MAURICIE | GFL ENVIRONMENTAL–DIVISION TROIS-RIVIÈRES (FEESP–CSN)

CÔTE-NORD

- STT DES CPE DE LA MANICOUAGAN | CPE LES P'TITS BÉCOTS – LES PETITES POUSSES (FSSS–CSN)

ESTRIE

- STT DES CPE DE L'ESTRIE | CPE MAGIMO (FSSS–CSN)

LANAUDIÈRE

- STT DE LA GARDERIE LE P'TIT NID D'AMOUR (FSSS–CSN)
- STT DE SPÉCIALITÉS LASSONDE (FC–CSN)

LAURENTIDES

- ST EN CPE RÉGION LAURENTIDES (FSSS–CSN)
- GARDERIE ÉDUCATIVE LA SOURIS VERTE
- CPE LES MILLE-PATTES

MONTÉRÉGIE

- STT DE AJ & L BOURGEOIS (FIM–CSN)
- STT DES GARDERIES PRIVÉES DE LA MONTÉRÉGIE | JOYEUX GALOPINS (FSSS–CSN)
- STT DE TRANSBUS SAINT-CHRYSOSTOME (FEESP–CSN)
- STT EN PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE | CPE SAINT-LAMBERT AGATHE LA GIRAFE (FSSS–CSN)
- STT EN PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE | LA MÈRE SCHTROUMPF (FSSS–CSN)
- STT DU COLLÈGE SAINT-HILAIRE (FNEEQ–CSN)

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

- ST DE LA MMM (FSSS–CSN)
- STT DES CPE DE MONTRÉAL ET LAVAL (FSSS–CSN)
- CPE LES PETITS LUTINS DE ROUSSIN
- CPE POPULAIRE ST-MICHEL
- STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES | ÉQUIPEMENTS MATHIEU (FIM–CSN)
- STT DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU GRAND MONTRÉAL | VILLA OPALE (FSSS–CSN)
- SPBTPA DU CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (FSSS–CSN)
- ST DES MSF | MAISON SECOURS AUX FEMMES DE MONTRÉAL (FSSS–CSN)
- STT DE L'HÔTEL SOFITEL MONTRÉAL (FC–CSN)
- STT DE L'HÔTEL CÔTE-DE-LIESSE | CHAUFFEURS DE NAVETTES (FC–CSN)
- STT DES GARDERIES PRIVÉES DE MONTRÉAL | GARDERIE RIBAMBELLE MONTRÉAL (FSSS–CSN)
- STT EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE | AQPSUD (FSSS–CSN)
- SP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE | CIAFT (FP–CSN)
- STT DE LA MINOTERIE ADM (FC–CSN)
- STT DES COMPLEXES FUNÉRAIRES MEMORIA (FC–CSN)
- STT DU COMMERCE | LE RESTAURANT CROSSBAR (FC–CSN)
- SNE DES MUSÉES (FNCC–CSN)
- EXPÉRIENCES INFINITY INC. À MONTRÉAL
- FONDATION PHI – RUE SAINT-JEAN

OUTAOUAIS

- STT EN CPE DE L'OUTAOUAIS S.T.C.P.E.O | CPE LES TERRASSES (FSSS–CSN)

QUÉBEC–CHAUDIÈRE-APPALACHES

- STT DU COMMERCE | MEUBLES LÉON (FC–CSN)
- STT DES CPE DE QUÉBEC–CHAUDIÈRE-APPALACHES (FSSS–CSN)
- CPE LA BUTTE À MOINEAUX
- CPE LE PETIT BALUCHON – PETITS BOURGEONS
- CPE L'ENVOL – SENTIER D'ÉTOILES
- SPP DU CÉGEP LIMOILOU | MÉTIERS D'ART (FNEEQ–CSN)
- SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
- STT DU MAXI DOLBEAU (FC–CSN)
- STT DES CHP DE LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN | PAVILLON ST-FRANÇOIS-DE-SALES (FSSS–CSN)

PLUSIEURS RÉGIONS

- STT DU RATTMAQ (FP–CSN)
- ASSOCIATION DES AVOCATES ET AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE ACCEPTANT DES MANDATS D'AIDE JURIDIQUE (FP–CSN)

INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

ET RECEVEZ CHAQUE SEMAINE TOUTE L'INFORMATION QUI VOUS INTÉRESSE

csn.qc.ca/infolettre



SEMAINE NATIONALE DE LA SST 2026

La santé et la sécurité au travail (SST), ce n'est pas un jeu ! Partout au Québec, les syndicats affiliés à la CSN se sont mobilisés lors de la Semaine nationale de la SST 2026 pour rappeler l'importance de la prévention. Déclarer les situations dangereuses et agir collectivement sont essentiels pour faire respecter le droit de travailler en toute sécurité. Une organisation déficiente du travail vous inquiète ? Parlez-en à votre délégué-e !

SECTEUR PUBLIC LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ

La prochaine ronde de négociation du secteur public s'amorce lentement mais sûrement. Les quatre fédérations (FEESP, FNEEQ, FP et FSSS), qui représentent plus de 190 000 membres œuvrant dans les services publics, ont en effet débuté leurs travaux, regroupées au sein du Comité de coordination des secteurs publics et parapublics (CCSPP). La présence d'un gouvernement minoritaire à Québec qui, de surcroit, a promis de réduire les dépenses de l'État, et un coût de la vie qui pèse lourd, seront des facteurs qui influenceront la négociation. « Une chose est certaine, nous ne laisserons pas nos membres s'appauvrir », a assuré le premier vice-président de la CSN, François Enault.

OÙ SONT PASSÉS NOS ŒUFS ?

Des œufs américains pour remplacer des travailleuses et travailleurs québécois ? C'est l'option qu'évoque Burnbrae Farms, qui maintient en lockout depuis le 2 octobre, quelques heures après l'annonce d'une grève surprise, la centaine de salarié-es de la Ferme St-Zotique. Cette usine de classement, sans convention collective depuis novembre 2025, traite 30 % des œufs vendus en épicerie au Québec, là où des pénuries sont déjà signalées sur les tablettes. Plutôt que de négocier, l'entreprise a prévenu sa clientèle qu'elle pourrait s'approvisionner aux États-Unis, alors que les lockouté-es sont prêts à retourner à la table. Le 21 octobre, une délégation a porté ce message jusqu'au siège social de Burnbrae Farm, à Lyn, en Ontario. Pour la présidente de la CSN, Caroline Senneville, « la meilleure solution demeure de reprendre la négociation ».



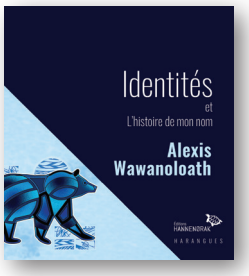
PAGE 14 — ALEX MIOUSSE / PRODUCTIONS PARAGE ; ARCHIVES CSN PAGE 15 — ROMAIN LASSER ; DOMINIC MORISSETTE

NOMMER POUR RÉSISTER

Est-ce notre nom qui nous définit? Que raconte-t-il de nos origines et que transmettons-nous, avec lui, aux générations qui nous suivent? Dans *Identités et L'histoire de mon nom*, court essai publié aux Éditions Hannenorak, Alexis Wawanoloath nous invite à réfléchir à l'identité, à sa transmission et à sa réappropriation.

Si l'identité désigne notamment le « caractère de ce qui demeure identique à soi-même », le nom, lui, inscrit aussi la personne dans une histoire. Il lui est propre tout en la rattachant à une famille, à une communauté et, parfois, à une mémoire collective.

Avocat et spécialiste en droit des peuples autochtones, Alexis Wawanoloath aborde d'abord l'identité constitutionnelle autochtone et, ensuite, l'identité individuelle. Paru à la veille de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, l'ouvrage est traversé de rappels historiques qui nous ramènent aux enfants arrachés à leur famille, aux pensionnats et aux politiques coloniales qui ont contribué à l'effacement des identités autochtones. Devant cette dépossession, la réappropriation du nom devient elle-même porteuse de sens. La guérison passe notamment, selon l'auteur, par la possibilité, pour les personnes survivantes des pensionnats, de reprendre leur nom sans avoir à en assumer les frais.



IDENTITÉS ET L'HISTOIRE DE MON NOM / ALEXIS WAWANOLOATH, ÉDITIONS HANNENORAK, 2026, 96 PAGES

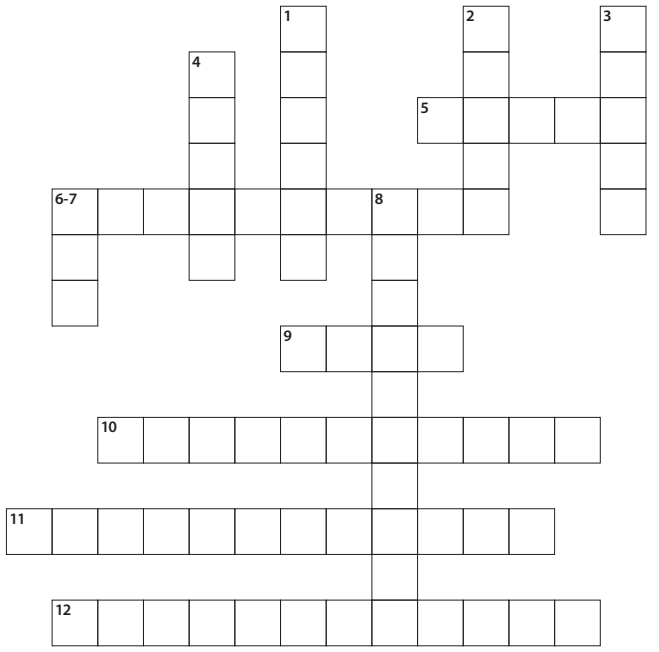
L'essai met également en lumière le contraste entre le cadre juridique québécois qui « permet aux parents d'attribuer à leur enfant uniquement un nom de famille provenant de leurs noms de famille respectifs » et certaines conceptions autochtones du nom et de l'identité. Wawanoloath ramène cette réflexion collective à sa propre histoire. Son nom, transmis par sa mère, devient à la fois héritage familial, affirmation identitaire et geste de résistance. Ni Larouche ni Sioui : Alexis est sorti de l'hôpital, un jour d'été 1982, avec le nom Wawanoloath.

C'est peut-être là que l'essai est le plus évocateur. Derrière un nom se trouvent une filiation, une mémoire et la possibilité de transmettre ce qui a résisté à l'effacement. À une époque où les questions identitaires occupent une place importante au Québec comme au sein du mouvement syndical, cette lecture rappelle la nécessité de faire une place à la parole des peuples autochtones dans la réflexion sur l'identité collective. ●

Joëlle Castonguay

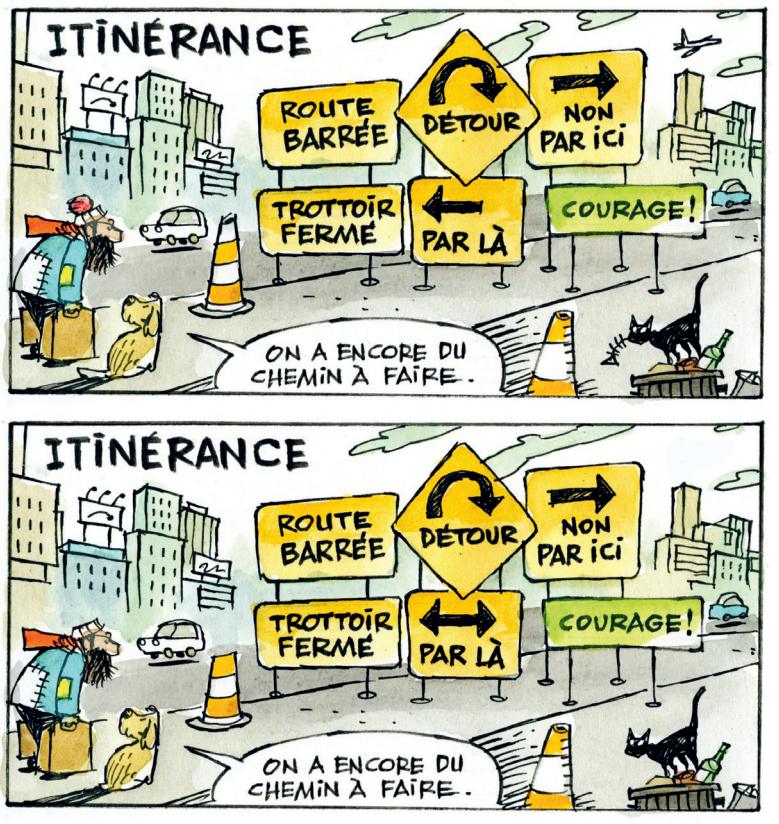
Pour emprunter, visiter : PôleDoc CSN

Solutions : **csn.qc.ca/lepointsyndical**



LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES

par **Boris**



MOTS ENTRECROISÉS

AVEZ-VOUS BIEN LU VOTRE NUMÉRO ?

Horizontalement

5. Nombre de semaines supplémentaires de prestations que revendique la CSN pour les salarié-es touchées par la guerre commerciale.

6. Prénom du sociologue et auteur de l'ouvrage *Séparés, mais égaux*.

9. Sa réforme de 2021 oblige l'employeur à protéger toute personne exposée sur les lieux de travail à une violence physique ou psychologique.

10. Leur entente leur permettra d'être rémunérées en fonction de leur pratique et des périodes de garde.

11. Il crée des ponts là où d'autres cherchent à semer la division.

12. Les travailleuses de ce CPE ont été les premières à subir la dérive autoritaire de la CAQ.

Verticalement

1. Plusieurs délégué-es de l'industrie brassicole se sont réunis à Montréal à l'invitation du syndicat de cette brasserie.

2. La place qu'il occupe en santé explique la répartition inégale des hôpitaux sur le territoire.

3. Cet employeur a invoqué l'article qui lui permet de prendre les moyens nécessaires pour éviter la destruction ou la détérioration de ses biens.

4. Un contrat majeur a été annoncé au chantier naval de cette ville.

7. Gouvernement qui a adopté plusieurs lois liberticides pendant son règne.

8. Elle doit aussi profiter aux personnes qui font rouler le complexe touristique, selon le syndicat de Mont-Tremblant.

